

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 24 septembre 2024 - Délibération n°24-030**

Objet : CCAS - Choix du traiteur pour le repas des aînés

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt septembre précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, M. MESSINES, C. PELEGRIN, H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI.
ONT DONNE PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à M. MESSINES, J. MARTY donne procuration à JJ. GRANAT.

ABSENTS : G. BARBEY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président

En fin d'année, la commune offre aux Manduellois de 70 ans et plus, la possibilité de choix entre le repas des aînés ou un colis de Noël.

Les inscriptions se dérouleront du mardi 1er octobre au jeudi 31 octobre 2024 à l'accueil du Pôle Familles de la ville de Manduel.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 janvier 2025.

Il est demandé au conseil d'administration de choisir un prestataire.

Différentes offres de traiteur sont proposées :

1) Le Délice Provençal :

Menu avec vin compris à 30€ TTC par personne

2) Péché Mignon Traiteur – Panafieu Vincent

Menu à composer d'après les différentes propositions, avec vin et crémant compris à 31€ TTC par personne.

3) Obistrot Del Yo

Menu unique sans vin à 35€ TTC par personne.

Pour les personnes de moins de 70 ans accompagnant un membre de leur famille, le prix du repas sera fixé à prix coûtant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant les menus proposés par les traiteurs consultés ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et analysé les menus, les trois propositions sont soumises au vote des membres du conseil d'administration : 5 voix pour « le délice provençal » (J-J. GRANAT + procuration de J. MARTY, M. MESSINES + procuration de N. ANDREO et C. PELEGRIN), 4 voix pour le Pêché mignon traiteur (L. HEBRARD, H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI) ;

ARTICLE 1. Le traiteur retenu pour le repas annuel des aînés est Le Délice Provençal pour le menu au tarif de 30,00 € TTC par personne.

ARTICLE 2. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2025 du CCAS.

Convocation : 20 septembre 2024
Affichage ordre du jour : 20 septembre 2024
Présents : 7
Suffrages exprimés : 9
Absents : 3
Publiée le :

27 SEP. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

